

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES**

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
<b>16 mai 2024</b>	<b>22 mai 2024</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux mai à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune**.

Présents : Mesdames BONNET Marie-Josée, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, LABAT Marie-Paule et SOURIGUERE Véronique et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusé : Mesdames DELRIEU Nelly et MILESI Isabelle.

Absent : Monsieur CANO Anthony.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale**

Afin de financer les besoins de trésorerie et faire face à tout risque de paiement dans un délai très court, la commune de Masseube souhaite ouvrir une ligne de trésorerie de 300.00,00 €. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement. Monsieur le Maire rappelle que les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie**

<b>CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES</b>	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	300.000,00 €
Durée maximum	364 jours à compter de la date d'effet du contrat
Taux d'Intérêt	Taux fixe de 5,110 % l'an

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le 23/05/2024

ID : 032-213202427-20240522-DE\_22052024\_01-DE

SLO

Base de calcul	30 / 360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 10 Juillet 2024
Garantie	Néant
Commission d'engagement	600,00 €, soit 0,200 % du Montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,210 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

## Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

## Article 3 :

La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Jacques GARBAY



Le Maire,  
Roger BREIL

